

Fonds de développement touristique de Cornwall

Guide et formulaire de demande

Volet Attractions et développement de produits
touristiques

Corporation de développement touristique de Cornwall

Dernière mise à jour : juillet 2019

Available in English

Fonds de développement touristique de Cornwall

Introduction

Le Fonds de développement touristique de Cornwall a été créé en 2019 pour soutenir les efforts visant à accroître l'activité touristique dans la ville de Cornwall.

Le fonds se divise en deux volets :

- Le **Volet Festivals et événements spéciaux** soutient les festivals (nouveaux ou existants), les conférences, les grands événements sportifs et autres événements qui ont la capacité d'attirer un nombre important de visiteurs à Cornwall.
- Le **Volet Attractions et développement de produits touristiques** appuie l'amélioration ou la création d'infrastructures, d'entreprises, de produits ou d'installations qui permettront d'améliorer de façon significative l'offre touristique en Cornwall.

Aperçu

Les demandes sont reçues tout au long de l'année. Elles sont examinées par un comité consultatif et approuvées par le conseil d'administration de la Corporation de développement touristique de Cornwall.

Les candidats au volet Festivals et événements spéciaux sont encouragés à présenter leur demande au moins 90 jours avant la date de leur événement respectif.

Chaque demande sera évaluée afin de déterminer si elle convient, le cas échéant, pour atteindre les résultats prévus suivants :

- Augmentation de la fréquentation touristique, des nuitées et des dépenses des visiteurs à Cornwall
- Impact économique global du projet
- Visibilité régionale, provinciale, nationale ou internationale positive pour Cornwall
- Élargissement de l'offre touristique de Cornwall
- Renforcement de la position de Cornwall en tant que destination touristique
- Soutien ou création d'emplois directs et/ou indirects

Les candidats peuvent demander jusqu'à 20 000 \$ en financement. Exceptionnellement, des projets nécessitant des niveaux de financement plus élevés peuvent être envisagés s'il est estimé que le projet peut avoir un impact significatif et mesurable sur la fréquentation touristique à Cornwall.

Veillez noter que le Fonds de développement touristique de Cornwall est un programme discrétionnaire avec une allocation de financement limitée. Dans certains cas, un projet qui répond à tous les critères du programme peut ne pas être approuvé aux fins de financement, car d'autres projets peuvent répondre plus efficacement à ces critères.

Conditions d'admissibilité

Le projet doit être réalisé dans la région immédiate de Cornwall.

La priorité sera accordée aux demandes qui démontrent clairement :

- Une augmentation de la fréquentation touristique, des nuitées et des dépenses des visiteurs à Cornwall
- Une récurrence du projet
- Un projet responsable sur le plan financier
- Une exposition médiatique positive
- Des stratégies ou des activités novatrices qui améliorent la qualité de la prestation de l'événement et augmentent la fréquentation et les dépenses
- Un impact économique et touristique significatif
- Une solide planification budgétaire

Les événements à but lucratif seront évalués au cas par cas et les subventions accordées seront remboursables sous condition.

Tous les fonds seront destinés à des projets futurs. Le financement rétroactif ne sera pas pris en considération.

Dépenses admissibles

Volet Festivals et événements spéciaux

Les coûts admissibles d'un projet comprennent les coûts liés à une programmation nouvelle ou améliorée, les coûts de commercialisation ou de publicité ou les frais généraux d'exploitation associés à un événement. Les dépenses non admissibles comprennent les prix du concours, les prix en argent et/ou les sommes versées au participant au concours.

Volet Attractions et développement de produits touristiques

Les coûts admissibles du projet comprennent le développement, l'agrandissement, la création ou l'amélioration d'une attraction, d'une activité, d'une installation ou d'un service touristique. Le financement ne peut être utilisé pour des mises à niveau régulières des installations, l'entretien des biens ou des projets de conformité réglementaire.

Les fonds accordés dans le cadre de ce programme doivent être utilisés aux fins précises décrites dans la demande.

Exigences de déclaration

Les candidats retenus devront :

- Signer une entente de financement énonçant les modalités de réception des fonds.
- Rendre compte dans les 60 jours suivant la fin du projet de l'utilisation des fonds, des accomplissements principaux et des résultats obtenus.
- Faire mention de l'appui du Fonds de développement du tourisme dans toutes les interventions publicitaires et médiatiques.

Définitions

Touriste

Aux fins du Fonds de développement touristique, un touriste est défini comme un particulier (y compris un résident de l'Ontario) qui parcourt 50 kilomètres ou plus ou qui traverse la frontière ontarienne pour participer à une activité touristique.

Comment déposer une demande?

Les demandes dûment remplies (accompagnées de tout document à l'appui) doivent être envoyées par courrier, courriel ou messagerie à :

Amy Malyon

Coordonnatrice du tourisme

Ville de Cornwall

100 rue Water Est (Complexe civique de Cornwall)

Cornwall, ON

K6H 6G4

613-930-2787 ext 2285

dmclean@Cornwall.ca

Formulaire de demande de fonds de développement touristique

Volet attractions et développement de produits touristiques

Partie 1 : Renseignements sur l'organisation/coordonnées de la personne-ressource

Nom du projet :

Lieu du projet :

Date du projet (le cas échéant) :

Nom de l'organisation :

Personne-ressource :

Téléphone :

Courriel :

Partie 2 : Montant requis

Indiquez le montant de la subvention demandée.

Partie 3 : Description du projet

Décrivez le projet en détail et expliquez comment il aura un impact sur l'industrie touristique de Cornwall.

Partie 4 : Bénéfice financier

Décrivez les avantages économiques que ce projet aura sur l'économie locale.

Partie 5 : Budget du projet

Fournir un budget pour le projet, en notant les dépenses encourues et la façon dont les fonds de la subvention, s'ils sont accordés, seront utilisés. Inclure toutes les sources de financement prévues pour le projet, y compris les autres subventions demandées.

Partie 6 : Plan d'affaires

Veillez joindre le plan d'affaires à cette demande (s'il y a lieu). Le plan d'affaires devra comprendre les éléments suivants :

Résumé

Description de l'activité et du projet

- *Statut légal de l'organisation*
- *Liste des demandeurs et des propriétaires*
- *Description du projet*
- *Description des produits/services offerts*
- *Clientèle ciblée*
- *Calendrier et étapes du projet*

Analyse du marché

- *Tendances du marché*
- *Analyse FFPM*
- *Avantages compétitifs*
- *Descriptions de la concurrence*

Plan de commercialisation

- *Stratégie de tarification*
- *Stratégie de vente*
- *Initiatives promotionnelles*

Plan opérationnel

- *Capitaux requis*
- *Ressources humaines*
- *Investissements technologiques*
- *Permis et licences requis*

Profil financier

- *Coûts d'investissement prévus et financement requis*
- *Prévisions financières pour les 3 premières années d'exploitation*
- *Engagements de crédit bancaire*

Autorisation

En tant que représentant autorisé de _____ ,
je _____ certifie que toutes les informations
contenues dans cette demande sont exactes au meilleur de ma connaissance.

Signature

Date